

Groupe CRI
Communiste
Révolutionnaire
Internationaliste
<http://groupecri.free.fr>
Tél. : 06 64 91 49 63

**FACE À L'INDIGNATION QUE SOULÈVE L'EXCLUSION DE MILITANTS
CRI DU PROCESSUS NPA, DES EXPULSEURS DES COMITÉS NPA
DE PARIS 5^e-13^e TENTENT ENFIN DE SE JUSTIFIER...**

**MAIS, APRÈS TOUT UN MOIS DE RECHERCHES,
ILS N'ONT RIEN TROUVÉ D'AUTRE QUE DES ACCUSATIONS
GROTESQUES ET DES MENSONGES GROSSIERS !**

Il aura fallu attendre presque un mois pour que les militants LCR et NPA de Paris 5^e-13^e qui ont exclu deux dirigeants du Groupe CRI le 26 juin daignent enfin se justifier, en adressant mardi 22 juillet un courriel « officiel » aux militants LCR et NPA (reprenant un message posté peu avant sur le forum de discussion électronique du NPA)... Ce courriel est lisible sur notre site, <http://groupecri.free.fr>

Durant un mois, les expulseurs ont cru que le soutien de la direction de la LCR leur permettait de ne répondre que par le mépris à la campagne du CRI pour la réintégration...

Leurs délégués à la conférence nationale des 28-29 juin, comme la direction de la LCR, avaient pourtant refusé, en s'esclaffant avec mépris, la proposition du Groupe CRI qu'ils s'expliquent devant une commission de contrôle *ad hoc* : celle-ci aurait pu examiner l'ensemble des faits avérés, écouter la version des uns et des autres et faire part de ses conclusions devant les délégués. Les militants CRI n'ont pas peur de la démocratie : ils avaient annoncé leur décision de se plier à la décision des délégués si une telle commission de contrôle avait été constituée et avait fait son rapport devant la réunion nationale. Par contre, le refus de se soumettre à la règle démocratique élémentaire du recours devant une instance impartiale a prouvé à l'évidence l'incapacité de se justifier publiquement et la mauvaise foi des militants LCR et NPA auteurs de l'exclusion.

De même, s'ils avaient été de bonne foi, leur représentant au Collectif national d'animation, Alain, l'un des artisans de l'exclusion, aurait fait en sorte que ce Collectif examine l'affaire lors de sa réunion du 3 juillet, comme Pierre-François Grond, dirigeant de la LCR, s'y était engagé publiquement durant la commission « organisation » de la réunion nationale. Si cet engagement de la direction de la LCR n'a pas été tenu et si Alain n'est pas intervenu pour qu'il le soit, c'est évidemment parce que les motifs invoqués dans la motion d'exclusion pour justifier celle-ci ne tiennent pas la route.

Cependant, les véritables raisons de l'exclusion, qui ne sont pas « comportementales », mais profondément politiques, sont apparues encore plus clairement lorsque, dans une circulaire interne spéciale adressée à ses militants le 8 juillet, la direction de la LCR a tenté de justifier sa volonté que le Groupe CRI ne participe pas au processus NPA (cf. <http://groupecri.free.fr>). Dès lors, même celles et ceux qui avaient pu croire, dans un premier temps, à une « affaire locale », ont compris que l'exclusion des militants CRI du comité NPA de Paris 5^e-13^e n'était en réalité qu'une décision politique de la direction locale de la LCR, en concertation avec la direction nationale.

Mais, face à l'indignation provoquée par l'exclusion et par la révélation de ses vraies raisons politiques, certains des expulseurs tentent soudain d'inventer de nouvelles justifications !

Si donc aujourd'hui, près d'un mois après l'exclusion, certains de ses auteurs décident enfin de se justifier, c'est uniquement parce que la campagne nationale du Groupe CRI pour la réintégration des camarades exclus et pour le droit du Groupe CRI à participer au processus NPA a d'ores et déjà permis d'informer des centaines de militants de la LCR et des comités NPA, ainsi que des milliers d'autres militants du mouvement ouvrier. Or le caractère bureaucratique de cette exclusion pour délit d'opinion et de style,

l'inanité évidente de la motion d'exclusion et l'ensemble des documents irréfutables intégralement publiés sur son site Internet par le Groupe CRI ont provoqué l'indignation de tou-te-s les militant-e-s de bonne foi, de toutes celles et de tous ceux qui veulent réellement construire un parti anticapitaliste démocratique, antibureaucratique, pluraliste et reconnaissant le droit de tendances publiques, comme la direction de la LCR s'était initialement engagée à le faire.

Or la tentative de justification de ces expulseurs fait apparaître encore plus clairement leur mauvaise foi, leur absence d'arguments sérieux et leur malhonnêteté.

**Ces expulseurs prétendent que les militants expulsés n'ont pas été « exclus »...
puisqu'il n'y a pas encore de statuts du NPA !**

Leur puissante « argumentation » commence par un jeu de mots consistant à prétendre qu'une motion par laquelle un comité décide que deux de ses membres n'en font plus partie (impliquant évidemment le départ de ces deux militants et leur interdiction de revenir en réunion) « *ne constitue pas une exclusion* »... puisque le NPA n'est pas encore un parti et qu'il n'y a pas de statuts ! Autant dire qu'il n'y a pas d'exclus dans la société capitaliste... puisque la Constitution de la Ve République ne prévoit pas qu'il y ait des gens à la rue ! Un tel formalisme bureaucratique suffit à lui seul à ridiculiser ses auteurs.

D'autre part, ils annoncent que, « *face à la multiplication de messages mensongers en provenance du Groupe CRI, (ils veulent) rétablir quelques faits* ». Le lecteur s'attend donc à des révélations importantes, qui ne laisseraient pas pierre sur pierre des longues déclarations, systématiquement appuyées sur des documents publiés, irréfutables et effectivement incontestés jusqu'à présent, par lesquelles le Groupe CRI mène campagne depuis quatre semaines... Mais, en réalité, la montagne accouche d'une bien misérable souris : on a beau relire le courriel dans tous les sens, on n'y trouve la dénonciation que d'*un* prétendu mensonge (au sujet du décompte des voix lors du vote de la motion d'exclusion) ! Vu la quantité de faits et d'arguments avancés par le Groupe CRI dans ses déclarations, cela revient à reconnaître implicitement que l'écrasante majorité des affirmations du Groupe CRI sont exactes ! En effet, si tel n'était pas le cas, nul doute que ces expulseurs auraient eu à cœur de le démontrer, puisqu'ils ont tenu à s'adresser en plein mois de juillet aux militants LCR et NPA en prétendant rétablir la vérité sur cette affaire...

L'unique accusation de mensonge contre le Groupe CRI... n'est qu'une calomnie vide

Mais même ce prétendu mensonge du Groupe CRI n'en est pas un : si notre déclaration du 15 juillet répondant à la circulaire de la direction LCR ne revient certes pas en détail sur le vote de l'exclusion, dans la mesure où ce n'est pas son objet, nous avons en revanche donné le résultat exact du vote dans notre déclaration du 27 juin contre l'exclusion elle-même, écrivant que la motion avait été adoptée « *par 14 voix (dont 11 LCR) contre 5 (2 CRI et 3 "indépendants"), 4 abstentions et 1 refus de vote* ». Or, à ce moment-là, les comités NPA 5^e-13^e n'ont pas démenti cette information, ni réclamé de quelconques précisions sur les abstentionnistes ! En particulier, s'il est vrai qu'il y avait 4 militants non-LCR, et non 3, qui ont voté la motion, pourquoi ne l'ont-ils pas dit avant ? Il est certes possible que, émus par l'exclusion, les deux militants CRI n'aient pas bien compté les voix... mais il semble bien plus probable que ces expulseurs refassent les comptes aujourd'hui de façon imaginaire uniquement pour accuser le CRI de mentir... D'ailleurs, même s'ils ne mentent pas, cela ne change pas grand-chose : de toute façon, trois « indépendants » ont voté contre l'exclusion, mais aucun militant LCR ! Et surtout, là n'est pas l'essentiel : même si l'exclusion avait été votée à l'unanimité des non-CRI, cela ne suffirait pas à en faire une décision démocratique, dans la mesure où elle ne se justifie par aucune faute concrète.

C'est pourquoi ces expulseurs prétendent réfuter l'affirmation du Groupe CRI selon laquelle l'exclusion n'était justifiée par aucune faute concrète, et ils parlent de « *dysfonctionnements répétés* ». Mais, là encore, il s'agit d'une manœuvre piteuse : les trois « arguments » qu'ils invoquent ne figurent pas dans la motion et,

s'ils sont mis en avant aujourd'hui, un mois après, c'est manifestement parce qu'il faut bien essayer de justifier *rétrospectivement* une décision qui apparaît à tou-te-s les militant-e-s de bonne foi comme arbitraire ! De plus, deux de ces « arguments » sont parfaitement risibles, et le troisième est un mensonge éhonté...

La première prétendue « faute concrète » censée justifier l'exclusion de militants CRI serait d'avoir... donné un document CRI pour le NPA à deux participants d'une réunion NPA !

La première prétendue « faute concrète » invoquée pour justifier l'exclusion un mois après est que deux militants CRI ont donné un document CRI, chacun à une personne, après (et non pendant !) la réunion publique des comités NPA de Paris 5^e-13^e le 19 juin. Et alors ? — D'abord, il s'agissait de la contribution du Groupe CRI pour la réunion nationale des comités NPA : la LCR a fait largement circuler sa contribution en utilisant toutes les listes de diffusion des comités NPA... mais le CRI n'aurait pas le droit de donner la sienne en mains propres à des participants aux comités NPA ? — Ensuite, même s'il s'était agi d'un autre document CRI, il n'y aurait pas de problème : le Groupe CRI ne s'est pas plus dissout que la LCR, la Fraction de LO, la GR, etc. et, quoi qu'il arrive, il ne le fera pas avant que le NPA ne soit constitué et qu'il soit réellement possible d'y former, avec d'autres militants, un courant communiste révolutionnaire. Dès lors, le Groupe CRI, *comme la LCR, la FLO, la GR, etc.*, continue de publier ses propres documents en plus des documents communs NPA et donc, naturellement, de les distribuer à qui les veut. Justifier l'exclusion avec un tel « argument », c'est prouver encore plus clairement que celle-ci relève d'une intolérable volonté de censurer des idées minoritaires, contradictoire avec le cadre du processus NPA ! Ou alors il faut cesser de prétendre que celui-ci doit rassembler des composantes différentes et les faire avancer ensemble — malgré leurs différences, mais non en leur demandant de renoncer à ces différences — jusqu'à la formation du nouveau parti.

La deuxième « faute concrète » censée justifier l'exclusion serait qu'un militant CRI a changé de comité sans demander l'autorisation à la LCR — en fait pour échapper aux menaces d'exclusion !

La deuxième « faute concrète » invoquée pour justifier l'exclusion un mois après est qu'un militant CRI est « *mystérieusement [sic !] passé d'un comité à l'autre un mois avant la réunion nationale sans en avertir quiconque, et sans explication ultérieure* ». Là encore, où est le problème ? Comme ces expulseurs se plaisent à le rappeler quand cela les arrange, il n'y a pas de statuts, donc pas de règles interdisant d'aller dans le comité qui convienne le mieux à chacun-e. Aurait-il fallu demander l'autorisation à ses majestés les chefs locaux de la LCR ? En ce qui le concerne, le « comité nord » choisi finalement par le militant CRI en question n'a pas demandé d'explication, mais au contraire accepté sans problème sa participation. Quant au « comité sud » (auquel le camarade CRI n'avait en réalité participé que deux fois !), il n'a rien demandé non plus (il aurait pu envoyer par exemple un courriel sur la liste de diffusion commune aux deux comités).

D'ailleurs, il est faux de prétendre que le camarade CRI n'aurait pas « *averti quiconque* » : il s'en est au contraire expliqué, à leur demande, auprès d'Antoine et de Thierry, responsables LCR, et ceux-ci n'ont pas jugé utile à l'époque de soumettre la question aux comités, même si Thierry l'a soudain sortie de son chapeau le jour de l'exclusion, manifestement pour faire feu de tout bois. En effet, le camarade CRI a dû changer de comité pour répondre à des impératifs d'emploi du temps personnel et politique (d'autant plus lourds qu'il s'agissait d'une période de luttes dans sa profession, l'enseignement). De plus, même indépendamment de ce première raison suffisante, il est indéniable qu'il a dû tenir compte des menaces que le même Thierry lui avait faites *d'emblée* (avant même sa première venue aux réunions NPA, dans la manifestation contre l'immigration jetable du 5 avril, pour être précis) et qu'il a répétées par la suite, selon lesquelles il serait exclu s'il défendait ses positions CRI avec trop d'ardeur ! Or il se trouve que le « comité sud » s'est distingué dès sa première réunion par sa volonté hyper-droitière d'amender l'appel du congrès de la LCR... en enlevant plusieurs passages dénonçant le PS et la gauche de gouvernement et en proposant un appel pour « une vraie opposition de gauche » ! Dès lors, on comprend aisément que, pour éviter le conflit

politique et la mise à exécution des menaces de Thierry, le militant CRI ait préféré changer de comité (le « comité nord » étant quant à lui dominé par les militants de la LCR plus « orthodoxes »). Au vu de la suite des événements, on ne peut que constater qu'il avait bien raison d'être prudent : comme par hasard, c'est le « comité sud » qui a lancé l'offensive pour l'exclusion, les menaces initiales de Thierry étant suivies de la menace d'agression physique de Laurent, d'une provocation d'Alain (cf. ci-dessous) et enfin de la motion d'exclusion elle-même, rédigée par Agnès...

La troisième « faute concrète » censée justifier l'exclusion... n'est qu'un mensonge éhonté !

Enfin, la troisième « faute concrète » en serait bien une quant à elle... si ce n'était un mensonge éhonté ! Ces expulseurs parlent d'« *insultes proférées par les membres du CRI, notamment lors de la réunion du 27/03/08* », mais c'est une pure et simple invention, destinée à pallier la vacuité des accusations précédentes : n'ayant rien à dire, ils décident de mentir, selon le bon vieux « principe » « *calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose* » ! De fait, si des insultes avaient été proférées (ils ne nous disent d'ailleurs même pas lesquelles !), il est clair qu'ils ne se seraient pas privés de les dénoncer dans la motion d'exclusion, qui aurait bien eu besoin d'accusations un tant soit peu crédibles ! Le « *notamment* » est à lui seul tout un « programme » : il est censé suffire pour établir qu'il y aurait eu *plusieurs fois* des insultes, alors même que n'est évoqué qu'un seul cas ! Mais ce cas est une invention mensongère : les militants CRI n'ont proféré aucune insulte et, jusqu'au début de l'offensive préparant leur exclusion, ils n'avaient même pas caractérisé politiquement quelque participant que ce soit des comités NPA, ni même critiqué la LCR pendant les réunions NPA, précisément pour éviter tout conflit et notamment toute polémique entre organisations. En revanche, un militant CRI a effectivement qualifié de « *criminelle* » la politique de la *direction confédérale de la CGT* concernant les sans-papiers, consistant à renoncer au combat pour la régularisation de tous, à accepter la logique du cas par cas exposant terriblement tous ceux qui, après avoir donné leur dossier, ne seraient pas régularisés, à isoler les grévistes des autres travailleurs sans-papiers et les travailleurs sans-papiers des autres salariés. Sachant que la distinction entre la direction de la CGT et ses militants a été expressément précisée. À partir de là, si certains militants NPA se sont sentis concernés par cette qualification alors qu'elle ne leur était de toute évidence pas destinée, c'est qu'ils s'identifient avec Thibault, Dumas, Le Duigou et autres Blanche — et alors c'est leur problème, pas le nôtre !

Pourquoi le comportement d'Alain a-t-il été celui d'un bureaucrate ?

Quant à la qualification d'Alain comme d'un « bureaucrate syndical », elle n'avait jamais été utilisée par le CRI *avant* l'exclusion. Bien évidemment, le statut de permanent n'implique pas nécessairement que celui ou celle qui en bénéficie soit un-e bureaucrate, bien qu'il rende cela probable au vu de la situation et de l'évolution actuelles de la CGT, où la chasse aux véritables militants syndicaux de lutte est menée de façon systématique par les sbires de Thibault. En l'occurrence, nous avons même tendance à penser naguère qu'Alain était plutôt un militant de lutte, dans la mesure où nous avons déjà mené des combats avec lui dans le cadre du « Collectif de soutien aux peuples du Moyen-Orient contre le sionisme et l'impérialisme » à l'été et à l'automne 2006, à la fois contre l'agression de l'État israélien contre le Liban, pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah et contre l'envoi des troupes françaises au Liban. Certes, nous avons regretté à l'époque le refus véhément d'Alain de s'appuyer sur ses positions syndicales pour relayer le combat du « Collectif Moyen-Orient » dans son syndicat et, plus généralement, son refus que le Collectif s'adresse aux organisations du mouvement ouvrier sur une ligne de « front unique ». Et nous avons également regretté son opposition virulente à ce que le Groupe CRI prenne la parole en tant que tel lors du rassemblement du 7 septembre 2006 devant l'Assemblée nationale contre l'envoi des troupes françaises au Liban (il avait été d'ailleurs mis en minorité sur ce point au sein du Collectif). Cependant, nous n'étions pas allés alors jusqu'à penser que c'était un bureaucrate.

C'est donc son *comportement concret* au sein du NPA qui l'a révélé comme tel, non seulement parce qu'il a couvert la direction confédérale de la CGT, notamment sur la question des sans-papiers (se présentant même

toujours comme « nous, la CGT ») ; mais surtout parce qu'il s'est livré à une grave accusation mensongère contre le Groupe CRI, en prétendant que ses militants étaient responsables de dégradations réelles ou supposées dans un local syndical, censées avoir été commises à l'occasion d'une réunion des comités NPA dans ce local. Ensuite, il a refusé de retirer ses accusations, alors qu'il n'avait aucune preuve et que, au contraire, les militants CRI, sortis parmi les premiers de la réunion, étaient ensuite partis tous ensemble sous les yeux de plusieurs militants LCR et non-LCR. Enfin, après l'échec de sa propre provocation (que la LCR avait refusé de condamner malgré l'évidence), Alain a été l'un des plus virulents partisans de l'exclusion des militants CRI, la direction de la LCR s'appuyant courageusement sur lui et sur Agnès pour tenter de faire croire à ses propres militants et aux « indépendants » qu'elle-même n'en était pas la principale initiatrice... Bref, nous avons assez d'éléments concrets pour considérer qu'Alain est un bureaucrate syndical, c'est-à-dire qu'il se comporte comme tel. Mais, encore une fois, nous sommes prêts à nous en remettre à l'avis d'une commission de contrôle *ad hoc* sur ce sujet : Alain, qui l'a refusé de fait lors de la réunion nationale, puis lors de la première réunion du Collectif national, l'acceptera-t-il ?

Ces expulseurs des comités de Paris 5^e-13^e s'en prennent maintenant... au comité NPA de Tolbiac

Pour finir, un mot sur la composition du comité universitaire de Tolbiac. Cette question est soulevée alors même qu'elle n'a rien à voir avec l'exclusion des deux militants CRI des comités de salariés de Paris 5^e-13^e et n'est donc pas susceptible de la justifier : il est clair qu'elle est mise en avant uniquement pour tenter de calomnier le Groupe CRI. Pourtant, s'il y avait une quelconque « malhonnêteté » de notre part concernant le comité de Tolbiac, comment comprendre qu'elle soit dénoncée par des membres des comités de salariés 5^e-13^e... mais non par les étudiants LCR et JCR du comité de Tolbiac lui-même qui, minoritaires à l'issue du vote sur la motion proposée par le CRI contre l'exclusion, n'auraient certainement pas manqué de le faire s'il y avait eu là une quelconque « malhonnêteté » de notre part ? En réalité, il s'agit bien d'une pure calomnie : les militants des comités NPA 5^e-13^e savent pertinemment que le comité qui se réunit sur le *site* de Tolbiac *depuis le début du processus NPA* (et non seulement à l'occasion du vote d'une motion le 26 juin !) compte des étudiants de l'Université Paris-I qui peuvent être rattachés *administrativement* à d'autres sites, voire des étudiants d'autres établissements où il n'y a pas assez de personnes pour monter immédiatement un comité NPA. Cela n'avait posé à personne jusqu'à maintenant : où les expulseurs des militants CRI s'arrêteront-ils dans leur fuite en avant ?

Il est encore possible de trouver une issue positive à la crise si les militants des comités NPA de Paris 5^e-13^e et la direction nationale de la LCR décident vraiment de construire un parti démocratique

Il est donc clair que, par leur courriel du 22 juillet, ces expulseurs des comités NPA de Paris 5^e-13^e, au lieu de chercher une issue positive à la crise, s'enfoncent encore davantage dans la mauvaise foi, les arguties piteuses et les mensonges. Ce n'est pas ainsi que les militants de la LCR et des comités NPA indignés par l'exclusion de deux militants CRI et par la circulaire intérieure de la direction de la LCR la justifiant et préparant l'exclusion des autres, pourront reprendre confiance.

Pourtant, il n'est pas trop tard pour trouver une issue positive à la crise : les militants des comités NPA de Paris 5^e-13^e et la direction de la LCR peuvent décider de rouvrir la discussion sur de nouvelles bases, de s'en remettre à une commission de contrôle *ad hoc* (composée de militants NPA extérieurs à l'arrondissement, non LCR et non CRI), de réintégrer les militants CRI exclus et de définir avec eux des règles communes explicites de fonctionnement. Pour sa part, le Groupe CRI y est prêt, car il en va de la construction d'un véritable parti anticapitaliste des travailleurs, qui pourrait servir d'instrument précieux pour leurs luttes dès la rentrée, tout en continuant à mener tranquillement la discussion collective sur le programme et la stratégie. La première condition pour cela est que le processus NPA soit crédible, conforme au cadre démocratique, antibureaucratique et pluraliste dans lequel il était censé s'inscrire lorsque la direction de la LCR a pris à juste titre la responsabilité de le lancer.

**MILITANTS DES COMITÉS NPA DE PARIS 5^E-13^E, DIRIGEANTS DE LA LCR,
IL FAUT SAVOIR RAISON GARDER !**

**METTEZ EN PRATIQUE LES PRINCIPES DE DÉMOCRATIE, DE PLURALISME ET DE
DÉBAT QUI DOIVENT ÊTRE AU FONDEMENT DU PROCESSUS NPA !**

**GARANTISSEZ LA PARTICIPATION DE TOUS LES ANTICAPITALISTES ET LE DÉBAT
POLITIQUE DE FOND AU SEIN DU NPA, AU SERVICE DU COMBAT COMMUN CONTRE
SARKOZY ET TOUTES LES VARIANTES PATRONALES,
POUR L'AUTO-ÉMANCIPATION DES TRAVAILLEURS ET DE LA JEUNESSE !**